CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM912 **Valable du 16/03/2026 au 15/03/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 21/11/2005
Forme juridique : SAS

Capital : 5 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 48519755200477

Etablissement : Secondaire
Numéro Siret : 485 197 552 00477
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 402757800141

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 62917590

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD FRL003605

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : SOPREMA ENTREPRISES

16 AVENUE DES LOUVRESSES
ZAC DES LOUVRESSES
92230 GENNEVILLIERS

Téléphone : 01 55 46 00 60 **Fax :** 01 55 46 00 97
Portable :
Responsabilité légale : KRATZEISEN STEPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : MAXIN LOU

Site internet :
E-mail : vcherbal@soprema.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	137	EFF5	68 368 400	CA10
Dans l'activité	10	EFF2	891 000	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 10/10/2025	16/03/2026	15/03/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 05/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025